

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** par le soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, 18 août 2023 à 18 h 30 à l'église ; 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

**Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
NO 2022-0015**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

MONTÉE D'ARGENTEUIL  
LOT 2 826 641

**NATURE ET EFFETS :**

La demande de dérogation mineure no 2022-0015 vise à permettre une allée d'accès localisée à une distance d'au moins 0,1 mètre de la ligne latérale gauche, montée d'Argenteuil, lot 2 826 641 ;

L'article 197 du règlement de zonage no 634 prescrit : « L'entrée charretière doit être située à une distance d'au moins un (1) mètre d'une ligne latérale ».

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
NO 2023-0109**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

885, CHEMIN MORGAN  
LOT 4 126 100

**NATURE ET EFFETS :**

La demande de dérogation mineure no 2023-0109 vise à permettre la construction d'un garage détaché à une distance d'au moins 1 mètre de la ligne latérale droite, 885, chemin Morgan, lot 4 126 100 ;

Alors que l'article 114 du règlement de zonage no 634 prescrit : « une distance d'au moins 3 mètres d'une ligne latérale ».

**Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes.**

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 21 juillet 2023



Stéphane LaBarre  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)**

Je, soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité ([www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca)), le 21 juillet 2023 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,  
Ce 21 juillet 2023



Stéphane LaBarre  
Directeur général